

5. Admission des jeunes filles dans certaines classes des établissements secondaires de garçons

M. GRÉVY fait tout d'abord remarquer que la question est double :

1° pour les Mathématiques Spéciales, cet enseignement n'existant pas dans les lycées de jeunes filles — sauf à Paris : au lycée Jules-Ferry, et à Grenoble — il est naturel d'admettre les jeunes filles à suivre ces cours dans un lycée de garçons, à condition de n'accueillir que celles qui sont aptes à les suivre avec fruit;

2° pour les Mathématiques AB, au contraire, l'enseignement nécessaire est donné dans les lycées de jeunes filles.

M. GILLANT objecte qu'il n'en est pas ainsi, pour les Mathématiques AB, dans les collèges et cours secondaires de jeunes filles, et que la préparation au Baccalauréat, ainsi que le signalait M. MENGEL, n'y est pas assurée en général.

Comme conclusion à une discussion générale, M. BIOCHE, président, propose à l'Assemblée de demander l'admission des jeunes filles dans certaines classes des établissements secondaires de garçons (Mathématiques Spéciales, Mathématiques AB), lorsqu'elles ne peuvent trouver dans un établissement secondaire de jeunes filles voisin de leur domicile l'enseignement nécessaire à la préparation d'un concours ou d'un examen.

MM. DECERF, HENNEQUIN font observer que les mots « voisin de de leur domicile » pourraient entraîner certaines anomalies. D'autre part, Mlles COTTON, DIONOT, proposent d'ajouter « sans que cette autorisation puisse être invoquée pour ne pas créer ou pour supprimer ces classes de Mathématiques AB dans les établissements secondaires de jeunes filles ».

Finalement l'Assemblée, d'accord pour adopter le principe de l'admission des jeunes filles en réservant ce qui constitue des cas d'espèce, émet le vœu :

que les jeunes filles puissent être admises dans certaines classes des établissements secondaires de garçons : Mathématiques Spéciales, Mathématiques AB.